
Avertissement

Le Service régional de l'archéologie (Direction régionale des Affaires culturelles) conserve dans ses dépôts messins un trésor monétaire confisqué par le service des douanes à un prospecteur ayant agi sans autorisation réglementaire. Nous avons pu le consulter sous le contrôle des conservateurs Michaël Landolt et Rose Bigoni et d'en établir un inventaire. Il se compose de 73 monnaies en attente d'une décision judiciaire qui statuera sur leur attribution. Il apparaît qu'elles ont été frappées sous l'épiscopat de Brunon, toutes appartenant à des types bien connus et référencés sauf une variante qui présente une légende partiellement immobilisée et rétrograde à l'avvers comme au revers. De ce fait, elle a permis d'actualiser le présent corpus. Ajoutons une monnaie de Jean de Sierck, elle aussi déjà connue.

Nous remercions le Service de l'archéologie de nous avoir permis de réaliser cet inventaire, démarche qui n'est pas habituelle pour les objets découverts dans les conditions pré-citées. À sa demande, il convenait de faire ce rappel au Code du patrimoine articles L. 531-1, L. 531-14, L. 542, L. 544-1, L. 544-3, L. 544-14 qui sanctionnent les recherches non autorisées d'objets archéologiques ainsi que leur commerce et leur exportation.